



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-19965>

Département(s) de publication : **06**

Annonce n° **26-19965**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Régie Ligne d'Azur (06)

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 79403021300019

Ville : Nice

Code postal : 06100

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 06

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Identifiant interne de la consultation : 25183-01

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Régie Ligne d'Azur

Adresse mail du contact : marches@lignesdazur.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 012345678

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Comme renseignés dans les documents de consultation. Les candidatures seront examinées en tenant compte des garanties, capacités professionnelles, techniques et financières qu'elles présentent.

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 13/03/2026 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Maintenance des systèmes d'aspiration tramway LOT 1 SYSTEME D'ASPIRATION NETTOTRAM

Code CPV principal - Descripteur principal : 50530000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le marché a pour objet les prestations de maintenance préventive et corrective des systèmes d'aspiration du tramway ligne 1 de la RÉGIE LIGNE D'AZUR. Lot 1 : SYSTEME D'ASPIRATION NETTOTRAM

Lieu principal d'exécution du marché : Métropole Nice Côte d'Azur

Durée du marché (en mois) : 48

Valeur estimée (H.T.) : entre euros et 160000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Critère de sélection des offres : Prix : 65 points Valeur technique : 25 points Démarche environnementale : 10 points Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date expressément mentionnée dans le courrier de notification. Le marché pourra faire l'objet de 3 reconductions tacites d'une année, calculé indépendamment, à compter de la date mentionnée dans le courrier de notification, sans que la durée totale n'excède 4 ans pour le lot concerné. Le titulaire ne dispose pas de la faculté de refuser la reconduction du contrat conformément aux dispositions de l'article R.2112-4 du Code de la Commande Publique. En cas de non reconduction, le titulaire sera informé au minimum 4 mois avant l'échéance. Pour le présent lot 1 : Montant minimum annuel : sans ; montant maximum annuel : 40 000 € HT Pour information : le marché est composé de 2 lots : Lot 1 : Système d'aspiration NETTOTRAM : montant minimum : sans/ montant maximum : 40 000€ (montant maximum sur la durée total: 160 000€) Lot 2: Système d'aspiration ASPIROTRAM: montant minimum : sans/ montant maximum : 40 000€ Le présent marché concerne uniquement le lot 1 (montant maximum sur la durée total : 160 000€) En cas d'atteinte du montant maximum annuel du marché en cours d'année et avant la date de reconduction, le renouvellement de la période suivante sera anticipé et formalisé par la conclusion d'un avenant. Conformément à l'article 25 du CCAG-FCS, la clause de réexamen s'applique.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26/02/2026